ORGANISATIONS DES POLICES SCIENTIFIQUES AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

VERS UNE HARMONISATION EUROPÉENNE DES PRATIQUES EN POLICE SCIENTIFIQUE

La dimension analytique de la police scientifique en Europe tend vers une harmonisation croissante des méthodes et des standards. Cette dynamique est soutenue par l'Union européenne, notamment à travers les projets financés dans le cadre des programmes Horizon *(cf. Annexe 1)* et les actions coordonnées par l'ENFSI (European Network of Forensic Science Institutes), structure qui aujourd'hui joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre de référentiels communs (norme ISO 17025, interopérabilité des bases de données, bonnes pratiques, etc.) *(cf. Annexe 2 et 3)*.

UNE ORGANISATION FONCTIONNELLE STANDARDISÉE

Les États membres structurent généralement leurs dispositifs de police scientifique autour de deux types d'unités :

- Les unités opérationnelles, intégrées aux forces d'enquête, sont chargées des constatations et des prélèvements sur les scènes d'infraction. Elles interviennent dans un cadre de police judiciaire.
- Les unités d'expertise spécialisées, indépendantes des enquêteurs, réalisent des analyses scientifiques objectives à destination de l'autorité judiciaire.

Cette structuration, mise en place de manière autonome par la plupart des États membres, apparaît comme le schéma organisationnel le plus adapté pour concilier deux exigences fondamentales : l'indépendance des expertises judiciaires et l'efficacité de l'intervention opérationnelle. Le fait que ce modèle ait été retenu indépendamment par différents pays témoigne de sa pertinence face aux contraintes inhérentes aux scènes d'infraction, où une séparation stricte entre fonctions policières et scientifiques demeure difficile à appliquer.

UNE DISTINCTION STATUTAIRE MARQUÉE ENTRE INTERVENTIONS DE TERRAIN ET ANALYSES EN LABORATOIRE

Dans la majorité des pays européens – à l'exception notable de la France – les interventions sur les scènes d'infraction, notamment les opérations de prélèvement, sont assurées par des personnels policiers spécialisés, formés à la criminalistique et intervenant en lien direct avec les enquêteurs *(cf. Annexe 4)*.

Ces travaux peuvent inclure des laboratoires de proximité dont les missions sont essentiellement pour des révélations physico-chimiques ou des recherches de traces numériques. Ils interviennent donc dans un cadre de police judiciaire en lien direct avec les enquêteurs.

En revanche, les analyses scientifiques approfondies, réalisées en laboratoire, sont généralement confiées à des agents civils issus de formations scientifiques, travaillant au sein de structures distinctes sur le plan organisationnel, bien qu'elles dépendent souvent du même ministère de tutelle *(cf. Annexe 5)*.

CAS PARTICULIERS DES FORCES DE GENDARMERIE

Six États membres de l'Union européenne disposent d'une force de gendarmerie (force de sécurité à statut militaire) : la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas et la Roumanie. Toutefois, seules les gendarmeries française (IRCGN), italienne (RaCIS) et espagnole (SECRIM) ont développé des capacités forensiques autonomes et disposent de leurs propres laboratoires.

RÉFLEXION DANS LE CADRE DE LA RÉFORME STATUTAIRE DE LA POLICE SCIENTIFIQUE FRANÇAISE

La France constitue une exception au sein de l'Union européenne, en confiant l'ensemble de la chaîne criminalistique – de la scène de crime jusqu'à l'expertise – à des personnels civils non assermentés.

Cette organisation singulière soulève toutefois plusieurs problématiques de nature juridique, statutaire et organisationnelle (gestion de carrière, fidélisation des agents, etc.), qui motivent aujourd'hui un réexamen du statut de la filière technique et scientifique de la police nationale.

La question de la qualification judiciaire est particulièrement prégnante et constitue probablement l'un des enjeux centraux soulevés dans le cadre de la réflexion en cours sur la réforme statutaire de la filière technique et scientifique de la police nationale.

Parmi les enjeux identifiés, la question de la qualification judiciaire apparaît comme particulièrement centrale. L'absence d'assermentation des personnels entraîne en effet des difficultés opérationnelles dans de nombreux domaines : criminalistique conventionnelle, investigations numériques, interventions sur les scènes d'infraction… Malgré les efforts engagés pour simplifier les procédures, ces aménagements ont introduit des fragilités juridiques susceptibles de compromettre la solidité des actes réalisés. Or, l'octroi d'un statut judiciaire adapté permettrait de sécuriser ces interventions et d'aligner les pratiques françaises sur les standards européens

Dans un contexte de coopération judiciaire européenne renforcée, marqué par le développement de systèmes transnationaux de partage de données et une ambition croissante d'harmonisation des pratiques forensiques, cette situation particulière pourrait à terme affecter la sécurité juridique des procédures impliquant des acteurs français, notamment en matière transfrontalière.

L'évolution statutaire en cours devrait donc intégrer ces enjeux dans sa réflexion, en anticipant les exigences de la police scientifique européenne de demain : interopérable, crédible, accréditée et juridiquement robuste.

L'enjeu consistera à préserver l'indépendance des laboratoires tout en renforçant le statut judiciaire des personnels, afin d'assurer une meilleure cohérence avec les modèles européens de référence et de répondre aux attentes croissantes des autorités judiciaires.

ANNEXE 1 : PROGRAMME HORIZON EUROPE

Horizon Europe, successeur d'Horizon 2020 est le programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation, doté d'un budget de plus de 95 milliards d'euros (2021–2027). Il finance de nombreux projets dans le domaine de :

- La sécurité intérieure (sécurité publique, cybersécurité, lutte contre le terrorisme).
- Les technologies de la police scientifique (criminalistique, ADN, IA pour l'investigation, etc.).
- L'interopérabilité entre services de sécurité en Europe.
- L'utilisation de l'intelligence artificielle et du big data pour l'analyse criminelle.

EXEMPLES DE PROJETS PERTINENTS FINANCÉS PAR HORIZON 2020 :

SHUTTLE – Scientific High-throughput and Unified Toolkit for Trace analysis by forensic Laboratories in Europe

- Coordination : France – ministère de l'Intérieur
- Budget total : 10,5 millions d'euros dont 9,5 millions de contribution de l'UE
- Durée : 54 mois (mai 2018 – octobre 2022)
- Objectif : Développer une plateforme européenne d'analyse de microtraces pour harmoniser les pratiques des laboratoires de police scientifique.

ROXANNE – Real-time network, text, and speaker analytics for combating organized crime

- Coordination : Suisse – Fondation de l'institut de recherche IDIAP
- Budget total : 7 millions d'euros, 100 % contribution de l'UE.
- Durée : 40 mois (septembre 2019 – décembre 2022)
- Objectif : Combiner l'analyse vocale, textuelle et de réseau pour aider les forces de l'ordre à lutter contre le crime organisé.

EXFILES – Extract Forensic Information for Law Enforcement from Encrypted Smart Devices
Budget total : Non précisé dans les sources disponibles.

- Coordination : Autriche – Technikon Forschungs und Planungsgesellschaft MBH
- Budget total : 7 millions d'euros, 100 % contribution de l'UE.
- Durée : 36 mois (juillet 2020 – juin 2023)
- Objectif : Développer des outils pour extraire des preuves numériques à partir de smartphones chiffrés.

i-LEAD – Innovation – Law Enforcement Agencies Dialogue

- Coordination : Pays-Bas – Police néerlandaise
- Budget total : 3,5 millions d'euros, 100 % contribution de l'UE.
- Durée : 66 mois (septembre 2017 – février 2023)
- Objectif : Définir les besoins technologiques communs des forces de police européennes et encourager le développement de solutions standardisées.

source : https://cordis.europa.eu/

ANNEXE 2 : ENFSI, EUROPEAN NETWORK OF FORENSIC SCIENCE INSTITUTES

DESCRIPTION

L'ENFSI est un réseau paneuropéen fondé en 1993 dont l'objectif est de renforcer la qualité, l'harmonisation et la coopération des sciences forensiques en Europe, au service de la justice pénale.

73 laboratoires venant de 39 pays du continent européen y sont représentés par un membre permanent.

Depuis mai 2025, Frédérique COUTAT, experte en génétique et cheffe du bureau des relations internationales au sein du SNPS, a été élue Présidente du Conseil d'administration pour la période 2025-2027 puis prendra les rênes du Board (organe exécutif) de 2027 à 2029.

MISSIONS

Rôle	Description
Standardisation	Développe des protocoles techniques, guides de bonnes pratiques, recommandations, pour harmoniser les analyses forensiques en Europe.
Qualité scientifique	Encourage la mise en place de systèmes qualité (ISO 17025, accréditation, audit, etc.) dans les laboratoires.
Renforcement des compétences	Organise des formations, ateliers et échanges pour les experts (ADN, balistique, toxicologie, etc.).
Coopération européenne	Favorise les échanges entre laboratoires forensiques, la mutualisation des ressources et la coopération transfrontalière.
Recherche et innovation	Lance ou soutient des projets R&D collaboratifs sur les techniques d'analyse (financés souvent par l'UE).
Conseil aux institutions européennes	Référent technique auprès d'EUROPOL, CEPOL, Commission européenne, conseils scientifiques de la justice, etc.

RÉALISATIONS

L'ENFSI a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'actions pertinentes et discute actuellement d'une initiative européenne de suivi plus vaste pour l'après-2020.

Le projet CERTAIN-FORS représente une nouvelle étape dans les domaines de développement identifiés dans les plans d'action de l'EFSA. Les domaines forensiques spécifiques abordés sont l'accréditation, la formation et les compétences, l'innovation et la recherche, et les tests.

Ce travail implique la collaboration d'équipes d'experts de la communauté ENFSI autour de 11 activités spécifiques.

- UNLOCK – Connaissances forensiques fondamentales (Formation aux concepts forensiques de base)
- Développement du concept d'apprentissage en ligne Phase 2 (Formation pour experts textiles)
- Formation et évaluation des compétences des experts en écriture manuscrite judiciaire (Formation pour experts en écriture manuscrite)
- Établissement d'un référentiel de taux de transfert d'ADN et d'un réseau de Bayes pour calculer les taux de transfert d'ADN (compréhension du transfert d'ADN)
- Analyses d'applications et solution de base de données de référence (enquête sur les origines des informations des appareils mobiles)
- Base de données forensique des voix multilingues (Développement d'une méthodologie d'identification des locuteurs)
- Développement d'un nouveau PT sur l'interprétation des résultats GSR (amélioration de la qualité du travail sur les résidus de tir)
- Test de compétence multidisciplinaire et exercices collaboratifs en criminalistique (amélioration de la qualité lors de l'examen de plusieurs types de preuves sur une pièce à conviction)
- Analyse comparative des tests de compétence pour le domaine des empreintes digitales (développement de PT pour le travail dactyloscopique)
- Manuel des meilleures pratiques du groupe de travail sur les empreintes digitales, 2e édition (Mise à jour du BPM actuel des empreintes digitales)
- Journée européenne – Événement de diffusion (Promotion de la collaboration forensique financée par l'UE au cours de la dernière décennie)

ANNEXE 3 : L'ENFSI ET L'UNION EUROPÉENNE

L'UE a reconnu l'importance d'harmoniser les pratiques criminalistiques dans tous les États membres.

La première étape a été la publication des conclusions du Conseil de l'UE en 2011, « Vision for European Forensic Science 2020 », et proposant la création d'un espace européen de la police scientifique.

Les précédentes subventions d'action directe de l'UE accordées à l'ENFSI ont été utilisées pour progresser vers les objectifs spécifiques de la Vision de l'UE pour la science forensique européenne 2020 :

- "Towards European Forensic Standardisation through Best Practice Manuals, TEFSBPM HOME/2012/ISEC/MO/ENFSI/4000004278"
- "Towards the Vision for European Forensic Science 2020, TVEFS-2020 HOME/2013/ISEC/MO/ENFSI/4000005962"
- "Towards the Development of Pan-European Databases in Forensic Science, TDPEDFS HOME/2014/ISFP/AG/ENFS/7822"
- "Steps Towards a European Forensic Science Area, STEFA ISFP-2016-AG-IBA-ENFSI"
- "Accreditation of Forensic Laboratories in Europe, AFORE ISFP-2018-AG-IBA-ENFSI"

ANNEXE 4 : STATUT DES AGENTS EN POLICE SCIENTIFIQUE SELON L'AFFECTATION

Il existe deux grands environnements d'exercice pour les personnels spécialisés en police technique et scientifique : le terrain et le laboratoire.

Le tableau ci-après présente, pour chaque environnement et pour chaque État membre de l'Union européenne, le **statut majoritairement constaté** parmi les agents en fonction, tout en reconnaissant l'existence possible de statuts minoritaires ou dérogatoires.

À noter que dans presque tous les cas, la mixité des statuts est souvent présente — particulièrement en laboratoire.

Par ailleurs, nos recherches montrent que les structures équivalentes aux plateaux techniques français ou aux services de lutte contre la cybercriminalité (SCN) sont, dans chaque pays, assimilées à des entités de terrain. Cela s'explique par leur implication directe dans les enquêtes judiciaires, en collaboration étroite avec les services d'investigation, voire au sein des mêmes unités.

En définitive, c'est moins la nature de l'acte technique accompli que le cadre organisationnel et opérationnel dans lequel il s'inscrit qui détermine le statut des agents.

Pays	Statut des agents sur le terrain			Statut des agents en laboratoire		
	Policiers	Gendarmes	Agents civils	Policiers	Gendarmes	Agents civils
Allemagne	X					X
Autriche	X					X
Belgique	X					X
Bulgarie	X					X
Chypre	X			X		
Croatie	X					X
Danemark	X			X		X
Espagne	X	X			X	X
Estonie	X					X
Finlande	X			X		
France		**X**	**X**		**X**	**X**
Grèce	X			X		
Hongrie	X					X
Irlande	X					X
Italie	X	X		X	X	
Lettonie	X			X		X
Lituanie	X			X		X
Luxembourg	X					X
Malte	X					X
Pays-Bas	X					X
Pologne	X					X
Portugal	X					X
République tchèque	X					X
Roumanie	X					X
Slovaquie	X			X		
Slovénie	X					X
Suède	X					X

NOTE : La majorité des laboratoires associent une mixité de personnels avec un schéma classique où prédominent les experts civils, renforcés par un nombre restreint de policiers spécialisés.

En revanche, pour les missions de terrain, cette configuration s'inverse : le recours aux agents civils y est rare — à l'exception de la France — et se cantonne généralement à des missions spécifiques nécessitant une expertise technique pointue.

ANNEXE 5 : LABORATOIRES DE L'UNION EUROPÉEN ET MINISTÈRE DE RATTACHEMENT

Pays	Laboratoires	Ministère
Allemagne	Bavarian State Bureau of Investigation FSI (Munich) ; Federal Criminal Police Office FSI (Wiesbaden) ; Landeskriminalamt Hamburg LKA 3 – Department of forensic science (Hamburg) ; LKA Schleswig-Holstein, FSI (Kiel) ; State Criminal Police Office Baden-Württemberg, FSI(Stuttgart) ; State Criminal Police Office Berlin, FSI (Berlin) ; State Criminal Police Office Niedersachsen, FSI (Hannover) ; State Criminal Police Office Northrhine-Westfalia – Department of Forensic Science (Düsseldorf) ; State Criminal Office of Rhineland – Palatinate, FSI (Mainz)	Intérieur
Autriche	Criminal Intelligence Service Austria, Forensic Science Service	Intérieur
Belgique	National Institute of Criminalistics and Criminology (INCC)	Justice
Bulgarie	National Institute of Forensic Sciences (NIFS)	Intérieur
Chypre	Criminalistic Services Cyprus Police (CSCP)	Intérieur
Croatie	Forensic Science Centre Ivan Vucetic	Intérieur
Danemark	National Forensic Services (NFS) du Danemark, également connu sous le nom de Nationalt Kriminalteknisk Center	Intérieur
Espagne	Servicio de Criminalística de la Guardia Civil (SECRIM), Forensic Science Unit of Basque Country Police (ERTZAINTZA) à Erandio-Bizkaia ; General Commissary of Scientific Police (GCSP) à Madrid ; National Institute of Toxicology and Forensic Science à Madrid ; Scientific Police Division (CME) à Sabadell	Intérieur
Estonie	L'Institut Estonien de Police Scientifique (EKEI) est une institution principalement composée d'experts scientifiques civils (aussi appelé Estonian Forensic Science Institute (EFSI))	Intérieur
Finlande	National Bureau of Investigation Forensic Laboratory (NBIFL)	Intérieur
France	SNPS / IRCGN	Intérieur
Grèce	Forensic Science Division (FSD)	Intérieur
Hongrie	Hungarian Institute for Forensic Sciences (HIFS)	Intérieur
Irlande	Forensic Science Ireland (FSI)	Justice (Police également)
Italie	Central Anticrime Directorate of Italian National Police, Forensic Science Police Service (DAC-SPS) ; Forensic science laboratories of Carabinieri Force (RaCIS)	Intérieur (Police) Défense (Gendarmerie)
Lettonie	State Forensic Science Bureau (SFSB) civils ; State Police Forensic Service Department of Latvia (FSD) statut policier	Intérieur (FSD) Justice (SFSB)
Lituanie	Lithuanian Police Forensic Science Centre (LPFSC) policiers ; Forensic Science Centre of Lithuania (FSCL) civils	Intérieur
Luxembourg	La Police Grand-Ducale a des policiers spécialisés et un recours minoritaire à des experts civils pour des analyses spécifiques. Au Luxembourg, une distinction est faite entre la police technique qui va se rendre sur les lieux et la police scientifique en charge de l'analyse des échantillons prélevés en laboratoire.	Intérieur
Malte	Malta Police Forensic Science Laboratory (MPFSL)	Intérieur

Pays	Laboratoires	Ministère
Pays-Bas	Netherlands Forensic Institute (NFI)	Sécurité et justice
Pologne	Central Forensic Laboratory of the Police (CFLP) Policiers ; Forensic Bureau, Internal Security Agency (FB ISA) policiers ; Institute of Forensic Research (IFR) civils.	Intérieur (CFLP) Justice (IFR)
Portugal	Forensic Science Laboratory	Justice
République Tchèque	Institute of Criminalistics (ICP)	Intérieur
Roumanie	National Forensic Institute (NFI) (Intérieur et policiers) ; National Institute of Forensic Expertise (NIFE) (Justice et civils).	NFI (Justice) NIFE (Intérieur)
Slovaquie	Institute of Forensic Science (IFS)	Intérieur
Slovénie	National forensic laboratory (NFL)	Intérieur
Suède	Swedish National Forensic Centre	Justice (Intérieur n'existe pas)